

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



RÈGLEMENT DES ÉPREUVES
ÉPÉE
SAISON 2022-2023

DOCUMENT DE TRAVAIL

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Challenge de France M13 | 4 |
| 1.1. Épreuve individuelle..... | 4 |
| 1.2. Épreuve par équipes mixtes..... | 4 |
| 2. Horizon H2032 – Fête des Jeunes M15 dames et hommes | 4 |
| 2.1. Épreuves individuelles..... | 4 |
| 2.1.1. 8 ^{es} de finale..... | 5 |
| 2.1.2. ¼ de finale de la Fête des Jeunes..... | 5 |
| 2.1.3. ½ finale de la Fête des Jeunes..... | 5 |
| 2.1.4. Fête des Jeunes..... | 6 |
| 2.2. Épreuves par équipes..... | 7 |
| 2.2.1. Arbitrage | 8 |
| 3. Épreuves individuelles du Circuit national M17/M20 | 8 |
| 3.1. Épreuves nationales dames M17 | 8 |
| 3.2. Épreuves nationales hommes M17..... | 8 |
| 3.3. Épreuves nationales dames M20 | 9 |
| 3.4. Épreuves nationales hommes M20..... | 9 |
| 4. Épreuves du championnat de France par équipes M17/M20 | 9 |
| 4.1. Épreuve nationale par équipes dames M17/M20..... | 10 |
| 4.2. Épreuves nationales par équipes hommes M17/M20 | 10 |
| 5. Championnats de France individuels et par équipes M17/M20 | 10 |
| • Arbitrage | 10 |
| 5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1 | 10 |
| 5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2..... | 11 |
| 5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2 | 11 |
| 5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3..... | 11 |
| 5.5. Championnats de France par équipes M17/M20 | 11 |
| 5.5.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2..... | 11 |
| 5.5.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3 | 12 |
| 6. Championnats de France dames et hommes M23 | 12 |
| 7. Épreuves du Circuit national dames et hommes seniors | 12 |
| 7.1. Épée dames seniors | 12 |
| 7.2. Épée hommes seniors..... | 13 |
| 8. Épreuves des championnats de France par équipes seniors | 13 |
| 8.1. Épreuves des championnats de France par équipes dames N1 et N2 | 13 |
| 8.2. Championnats de France par équipes hommes N1 et N2..... | 14 |
| 9. Championnats de France individuel et par équipes seniors | 14 |
| 9.1. Championnats de France individuels hommes et dames N1 | 14 |
| 9.2. Championnats de France individuels hommes et dames N2 | 15 |
| 9.3. Championnats de France individuels dames N3 | 15 |
| 9.4. Championnats de France individuels hommes N3 | 15 |
| 9.5. Finales des championnats de France par équipes seniors N1 et N2 | 15 |
| 9.5.1. Finales des championnats de France par équipes seniors hommes et dames N1 et N2..... | 15 |
| 9.6. Championnats de France par équipes seniors dames et hommes N3 | 15 |
| 10. Vétérans | 16 |
| 10.1. Épreuves du circuit national individuel | 16 |
| 10.1.1. Épée dames vétérans | 16 |

| | |
|---|-----------|
| 10.1.2. Épée hommes vétérans | 16 |
| 10.2. Épreuves nationales par équipes vétérans dames et hommes..... | 17 |
| 11. Championnats de France individuels et par équipes | 17 |
| 11.1. Épreuves individuelles dames et hommes | 17 |
| 11.2. Championnats de France par équipes hommes et dames | 18 |
| 11.2.1. Championnats de France épée dames vétérans..... | 18 |
| 11.2.2. Championnats de France épée hommes vétérans..... | 18 |

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Challenge de France M13

1.1. Épreuve individuelle

Cette épreuve se déroule dans les 6 zones sportives (Nord, Ouest, Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Île-de-France), et dans les zones non-métropolitaines. Elles sont ouvertes à tous les licenciés de la zone, en fonction des conditions de participation des comités régionaux qui composent les zones.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

1.2. Épreuve par équipes mixtes

Cette épreuve est ouverte sans quota, aux équipes de clubs, départements, CID, et comités régionaux.

- Formule

Les équipes sont constituées de 4 tireurs minimum : 2 dames et 2 hommes, avec 2 remplaçants possibles, 1 dame et 1 homme.

Chaque rencontre se déroule en 8 relais, au cours desquels chaque tireur rencontre les 2 tireurs du même sexe de l'équipe adverse.

Chaque relais se tire en 4 touches, 2 minutes, soit 32 touches pour la rencontre.

On tire au sort l'ordre des matchs, haut ou bas :

| Équipe 1 | | | | Équipe 2 | | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|-----------------------------------|---|---|---|---|
| 1 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | 5 / Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| 2/ Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | 6/ Dame : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| 3/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | 7/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| 4/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | 8/ Homme : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | Remplaçante : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | Remplaçant : XXXXXXXX Xxxxxxxxxx | | | | |
| HAUT | 1 | 3 | 2 | 4 | 1 | 3 | 2 | 4 |
| BAS | 5 | 7 | 6 | 8 | 6 | 8 | 5 | 7 |

- Remplacements

Le capitaine d'équipe peut procéder à un remplacement par sexe une fois par rencontre, les remplacements suivent la même règle que pour les relais par équipes.

- Formule

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

L'organisateur et le DT pourront prendre la décision d'adapter la formule en fonction du nombre de participants.

2. Horizon H2032 – Fête des Jeunes M15 dames et hommes

2.1. Épreuves individuelles

- Engagements

- Pour les 8^{es} et les ¼ de finale, les engagements sont effectués par les clubs sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.
- Pour les épreuves de ½ finales, et la finale de la Fête des Jeunes, les engagements sont effectués par les comités régionaux sur l'Extranet de la FFE, jusqu'au lundi précédant l'épreuve, à 23 h 59.

2.1.1. 8^{es} de finale

Les 8^{es} de finale se disputent par comité régional, sauf pour l'Île-de-France, qui est divisée en 3 territoires :

- Île-de-France Est : Seine et Marne (77), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94)
- Île-de-France Ouest : Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95), Hauts de Seine (92)
- Île-de-France Paris : Paris (75)

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du comité régional (sauf Île-de-France).

- Formule

Les formules sont définies par les comités régionaux.

2.1.2. ¼ de finale de la Fête des Jeunes

Les ¼ de finales se disputent par zone sportive :

- Nord
- Est
- Ouest
- Sud-Est
- Sud-Ouest
- Île-de-France
- Antilles-Guyane
- La Réunion
- Nouvelle-Calédonie

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des comités régionaux qui composent les zones, sous réserve des conditions de participation définies par ces comités régionaux.

- Formule

Les formules sont définies par les Comités Régionaux qui composent les zones.

2.1.3. ½ finale de la Fête des Jeunes

La ½ finale de la Fête des Jeunes se dispute à l'échelon national.

- Mode de sélection

Chaque comité régional peut engager un nombre de tireurs selon les quotas communiqués à la suite des épreuves de 8^e de finale :

- 4 tireurs par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants des comités régionaux métropolitains répartis comme suit :

| Comité régional | Quota | Comité régional | Quota | Comité régional | Quota |
|-------------------------|-------|-----------------|-------|--------------------|-------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 3 | Grand Est | 3 | Nouvelle-Aquitaine | 3 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 2 | Hauts-de-France | 2 | Occitanie | 2 |
| Bretagne | 1 | Île-de-France | 3 | Pays de la Loire | 1 |

| | | | | | |
|---------------------|---|-----------|---|----------------------------|---|
| Centre-Val de Loire | 1 | Normandie | 2 | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2 |
| Corse | 1 | | | | |

- 210 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 210 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur Zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

2.1.4. Fête des Jeunes

- Mode de sélection

Les qualifiés pour la Fête des Jeunes, par arme :

- Les 40 premiers du classement national actualisé (hors comités régionaux ultramarins)
- 4 représentants par comité régional ultramarin (20)
- 26 représentants par comité régional métropolitain répartis comme suit :

| Comité régional | Quota | Comité régional | Quota | Comité régional | Quota |
|-------------------------|-------|-----------------|-------|----------------------------|-------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 3 | Grand Est | 3 | Nouvelle-Aquitaine | 3 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 2 | Hauts-de-France | 2 | Occitanie | 2 |
| Bretagne | 1 | Île-de-France | 3 | Pays de la Loire | 1 |
| Centre-Val de Loire | 1 | Normandie | 2 | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2 |
| Corse | 1 | | | | |

- 26 tireurs repartis par quota entre les comités régionaux métropolitains selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Effectif de l'épreuve de 8^{es} de finale de la FDJ}}{\text{Nombre de participants aux épreuves de 8^{es} de finale de la FDJ en métropole}} \times 26 = \text{Quota du comité régional}$$

Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas individuels au sein de leur zone.

- Formule

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes individuelle

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas individuels pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Ces places seront redistribuées dans l'ordre du classement national.

2.2. Épreuves par équipes

- Mode de sélection

32 équipes par arme, selon la répartition suivante :

| Comité régional | Quota | Comité régional | Quota | Comité régional | Quota |
|---|-------|-----------------|-------|--------------------|-------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 3 | Guadeloupe | 1 | Normandie | 2 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 2 | Guyane | 1 | Nouvelle-Aquitaine | 3 |
| Bretagne | 1 | Hauts-de-France | 2 | Nouvelle-Calédonie | 1 |
| Centre-Val de Loire | 1 | Ile de France | 3 | Occitanie | 2 |
| Corse | 1 | La Réunion | 1 | Pays de la Loire | 1 |
| Grand Est | 3 | Martinique | 1 | Région Sud | 2 |
| 1 équipe pour le comité régional ayant remporté l'épreuve de N1 la saison précédente. | | | | | |

- Formule

- Tableau d'élimination directe avec décalage par comité régional par quart de tableau.
- Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 8.
- Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 8.
- Le tableau de Nationale 3 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau Nationale 3 en fonction de leur classement initial.
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B.
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B seront classées de 9 à 16 du tableau N3 en fonction de leur classement initial.
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau N3, on procédera si possible, à un décalage des équipes.
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur.

- Utilisation des quotas pour la Fête des Jeunes par équipes

Les comités régionaux confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas par équipes pour la Fête des Jeunes à l'appel de la FFE, après la ½ finale de la Fête des Jeunes.

Pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes, les places seront redistribuées selon les critères suivants :

- On retirera des classements mis à jour après l'épreuve nationale les X tireurs les mieux classés de chaque comité régional, X correspondant au quota par équipes attribué au comité régional multiplié par 4.

- On établira un classement des équipes de comité régional en constituant des équipes de 3 tireurs (les mieux classés de 1 à 3, puis de 4 à 6 etc.).
- Ce classement sera utilisé pour repêcher des équipes, afin de compléter le tableau.

2.2.1. Arbitrage

Pour la Fête des Jeunes, les comités régionaux métropolitains auront à fournir, toutes armes confondues, le nombre d'arbitres indiqué sur le tableau ci-dessous.

| Comité régional | Quota | Comité régional | Quota | Comité régional | Quota |
|-------------------------|-------|-----------------|-------|----------------------------|-------|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 7 | Grand Est | 7 | Nouvelle-Aquitaine | 7 |
| Bourgogne-Franche-Comté | 5 | Hauts-de-France | 5 | Occitanie | 5 |
| Bretagne | 3 | Île-de-France | 7 | Pays de la Loire | 3 |
| Centre-Val de Loire | 3 | Normandie | 5 | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 5 |
| Corse | 1 | | | | |

La CNA convoquera également un nombre d'arbitres permettant de compléter cette liste. Pour le niveau requis, se référer à la réglementation de l'arbitrage en vigueur. Les modalités de prise en charge sont définies dans le règlement financier.

3. Épreuves individuelles du Circuit national M17/M20

- Le Circuit national M17 et M20 se compose de 4 épreuves,
- Elles sont toutes précédées d'une épreuve qualificative se déroulant la veille, accessibles sans quotas,
- Pour la première épreuve, aucun tireur n'est exempté de l'épreuve qualificative.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

3.1. Épreuves nationales dames M17

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 84 tireuses.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

84 tireuses réparties comme suit :

- Les 4 premières tireuses du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 12 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

3.2. Épreuves nationales hommes M17

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireurs répartis comme suit :

- Les 4 premiers tireurs du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 14 éliminés,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

3.3. Épreuves nationales dames M20

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 84 tireuses.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

84 tireuses réparties comme suit :

- Les 8 premières tireuses du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 64 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 12 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

3.4. Épreuves nationales hommes M20

- Formule de l'épreuve qualificative

- 1 tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale à l'issue des poules, pour compléter à hauteur de 98 tireurs.
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireurs répartis comme suit :

- Les 8 premiers tireurs du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 14 éliminés,
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

4. Épreuves du championnat de France par équipes M17/M20

- La saison sportive par équipes M17 et M20, dames et hommes, s'articule autour de :
 - Deux épreuves nationales

- Les championnats de France N1, N2 et N3.
- Les épreuves sont ouvertes, dans la limite de 3 équipes engagées par club.
- Les comités régionaux ultramarins pourront constituer une, ou des équipes dites « équipes ultramarine ».
 - Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, hommes et dames confondus.

- Classement initial
- Pour la première épreuve, le classement d'entrée des équipes est constitué comme décrit dans les *Règles communes aux 3 armes*.
- Pour la seconde épreuve, le classement d'entrée est constitué à partir du classement national par équipes. Les équipes non-classées entrent à la suite de la dernière équipe du classement.
 - Classement national par équipes
 - Les deux épreuves par équipes intègrent le classement national par équipes de l'arme et de la catégorie.
 - Ce classement est utilisé pour qualifier et classer les équipes pour les championnats de France
 - Les équipes se voient attribuer les points du barème du classement national par équipes.
 - En cas d'égalité entre 2 équipes ou plus, on prendra en compte les critères suivants pour les départager :
 - Résultats de la/des confrontations directes,
 - Effectif des épreuves dans lesquelles les équipes ont obtenu leur meilleur résultat.
 - Dans le cas de clubs engageant plusieurs équipes sur une même épreuve, l'équipe identifiée « équipe 1 » sur chaque épreuve remportera les points correspondant pour le classement national. Il en va de même pour les équipes identifiées « équipe 2 » et « équipe 3 », quelle que soit leur composition d'une épreuve à l'autre.

4.1. Épreuve nationale par équipes dames M17/M20

- Formule
- Épreuve sur 1 journée,
- Tableau d'élimination directe avec tirage au sort par groupes de 2 équipes, toutes les places sont tirées.

4.2. Épreuves nationales par équipes hommes M17/M20

- Formule

Journée 1 :

- Tour de poules de 4 ou 3 équipes, avec décalage par comité régional et par club,
- Élimination de X équipes pour arriver à un tableau de 32,
- Tableau de 32.

Journée 2 :

- Tableau d'élimination directe de 16, toutes les places sont tirées.

5. Championnats de France individuels et par équipes M17/M20

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

5.1. Championnats de France individuels dames et hommes M17/M20 N1

- Mode de sélection
- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.
 - Formule

- Les 4 premiers tireurs du classement initial sont exemptés du tour de poules, ils seront classés aux places 1 à 4 du tableau d'élimination directe.
- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.2. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N2

- Mode de sélection
- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée, non-qualifiés en N1,
 - Formule
- Les 4 premiers tireurs du classement initial sont exemptés du tour de poules, ils seront classés aux places 1 à 4 du tableau d'élimination directe.
- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.3. Championnats de France individuels dames M17/M20 N2

- Mode de sélection

Jusqu'à 64 tireuses, réparties de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses sélectionnées par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains
 - Formule
- Tour de poules à 7 ou 6 tireuses, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.4. Championnats de France individuels hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 84 tireurs, répartis de la manière suivante :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 54 tireurs sélectionnés par quotas régionaux,
- 16 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.
 - Formule
- Tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

5.5. Championnats de France par équipes M17/M20

5.5.1. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N1 et N2

- Mode de sélection

Les équipes classées de 1 à 8 du classement national par équipes sont qualifiées pour le tableau N1/N2.

- Classement initial

Les équipes sont classées en fonction de leur position au classement national par équipes.

- Formule
- Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.
- Les équipes gagnantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N1,

- Les équipes perdantes de leur rencontre de ¼ de finale tirent les ½ finales de N2.

5.5.2. Championnats de France par équipes dames et hommes M17/M20 N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- Les équipes classées de 9 à 12 du classement national par équipes.
- 1 équipe par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional d'Île-de-France), soit 14 quotas.
- 10 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.
- Les comités régionaux qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas au sein de leur Zone.

La composition des équipes pourra être différente de celle de l'épreuve nationale. Toutefois, un tireur, titulaire ou remplaçant d'une équipe qualifiée pour les championnats de France N1/N2, ne pourra pas être engagé en N3.

- Classement initial

- Les équipes classées de 9 à 12 au classement national par équipes sont classées de 1 à 4 dans le tableau d'élimination directe,
- Les autres équipes sont classées à la suite selon les règles décrites dans les *Règles communes aux 3 armes*.

- Formule

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

6. **Championnats de France dames et hommes M23**

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

- Mode de sélection

Les 28 premiers tireurs de la catégorie au classement senior, actualisé à l'issue de la dernière épreuve nationale.

- Formule

- Tour de poules à 7 avec décalage par comité régional et club, sans éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchages

7. **Épreuves du Circuit national dames et hommes seniors**

- Le Circuit national seniors se compose de 5 épreuves individuelles.

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs règlent le droit d'engagement, ainsi que la contribution solidaire, prévus au règlement financier.

7.1. **Épée dames seniors**

La saison s'articule autour de :

- 3 épreuves nationales individuelles se déroulant sur 1 journée, accessible sans quotas,
- 2 épreuves nationales individuelles se déroulant sur 2 journées, avec une épreuve qualificative accessible sans quotas.

- Formule sur 1 journée (pour les épreuves Nationales n°1, 3, 4 et 5) :

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

- Formule sur 2 jours (pour l'épreuve Nationale N°2):

- Formule de l'épreuve qualificative

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 30% d'éliminées,
- X tireuses qualifiées à l'issue des poules, pour atteindre 98 tireuses pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 16 tireuses.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireuses réparties comme suit :

- Les 12 premières tireuses du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Jusqu'à 14 étrangères classées de la 1^{re} à la 64^e place du classement FIE,
- Les 48 premières tireuses de l'épreuve précédente, ne rentrant pas dans les critères ci-dessus,
- Les 16 tireuses qualifiées par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireuses qualifiées à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et par club, avec 20 éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

7.2. Épée hommes seniors

- Mode de sélection pour l'épreuve qualificative

Jusqu'à 168 tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 places pour les tireurs étrangers non-licenciés FFE, classés au-delà de la 64^e place du classement FIE, sélectionnés par la Commission Épée Hommes.
- Les 32 tireurs classés entre la 17^e et la 48^e place du classement FFE (voir *Règle communes aux 3 armes*),
- Les 8 premiers tireurs au classement M20 ne rentrant pas dans les critères ci-dessus,
- 2 quotas par comité régional métropolitain (6 pour le comité régional Île-de-France), soit 28 quotas.
- 68 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- 16 quotas réservés aux tireurs des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule de l'épreuve qualificative

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 25% d'éliminés,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 98 tireurs pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 tireurs.

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

98 tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 étrangers classés entre la 1^{re} et la 64^e place du classement FIE,
- Les 16 premiers tireurs du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 64 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Tour de poules de 7 en 2 vagues, avec décalage par comité régional et par club, avec X éliminés pour former un tableau de 64 complet,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

8. Épreuves des championnats de France par équipes seniors

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA, les clubs paient le droit d'engagement prévu au règlement financier.

8.1. Épreuves des championnats de France par équipes dames N1 et N2

- Formule
- Poule unique de 16 équipes, répartie sur 3 épreuves.
- On tire 5 matchs par épreuve.
- Classement national par équipes

Un classement à l'issue de chaque journée sera établi en attribuant les points suivants :

- Victoire ou forfait de l'équipe adverse : 5 points
- Défaite : 1 point

Points de bonus :

- Bonus offensif : 1 point (victoire avec plus de 10 points d'écart)
- Bonus défensif : 1 point (défaite avec moins de 5 points d'écart).
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par les critères suivants :
 - Nombre de victoires,
 - Indice,
 - Touches données,
 - Touches reçues.

8.2. Championnats de France par équipes hommes N1 et N2

- Effectifs
- Nationale 1 : 16 équipes.
- Nationale 2 : 16 équipes.
- Classement national par équipes

À l'issue des deux épreuves, les équipes sont classées selon le barème de points du classement par équipes.

Les points attribués sur les deux épreuves sont pondérés par les coefficients suivants :

- 1^e épreuve : coefficient 1
- 2^e épreuve : coefficient 1,5

- Classement initial
- Pour le ¼ de finale, selon le classement des championnats de France de la saison précédente.
- Pour la ½ finale, selon le classement du ¼ de finale.
- Formule

Journée 1 :

Tour de poules à 4 ou 3.

Journée 2 :

Tableau d'élimination directe, toutes les places sont tirées.

9. Championnats de France individuel et par équipes seniors

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

9.1. Championnats de France individuels hommes et dames N1

- Mode de sélection

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France du classement national actualisé après la dernière épreuve du Circuit national de la catégorie concernée.

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.2. Championnats de France individuels hommes et dames N2

- Mode de sélection

Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N1,

- Formule

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.3. Championnats de France individuels dames N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 64 tireuses, réparties comme suit :

- 1 quota par comité régional métropolitain (3 pour le comité régional Île-de-France), soit 14 quotas.
- 34 tireuses qualifiées par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireuses issues des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminées,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.4. Championnats de France individuels hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 128 tireurs, répartis comme suit :

- Les 32 premiers tireurs sélectionnables en équipe de France, non qualifiés en N2,
- 1 quota par comité régional métropolitain, soit 14 quotas.
- 66 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 16 tireurs issus des comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, jusqu'à 20% d'éliminés,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

9.5. Finales des championnats de France par équipes seniors N1 et N2

9.5.1. Finales des championnats de France par équipes seniors hommes et dames N1 et N2

- Mode de sélection

- Les équipes classées de 1 à 8 du classement national tirent pour le titre de champion de France.
- Chez les hommes, les équipes classées de 9 à 16 du classement national tirent pour le maintien dans leur division.

- Classement initial

Les équipes sont classées dans le tableau selon leur classement national.

- Formule

Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées.

9.6. Championnats de France par équipes seniors dames et hommes N3

- Mode de sélection

Jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Formule

Tableau d'élimination directe avec match pour la 3^e place.

10. Vétérans

10.1. Épreuves du circuit national individuel

En fonction du nombre d'engagés, l'organisateur pourra avec l'accord du groupe de travail vétérans, adapter la formule de l'épreuve qui lui semblera la plus favorable au bon déroulement de la compétition.

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, hommes et dames confondus, sur l'épreuve qualificative et l'épreuve nationale.

10.1.1. Épée dames vétérans

- Formule

- Les catégories V1, V2, V3 et V4 sont mélangées pour le tour de poules,
- Tour de poules, avec décalage par comité régional, club, et catégorie d'âge, sans éliminée,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,
- Il se tire par catégories : V1, V2, et V3/V4,
- Mise en place d'un tableau B pour les perdantes du premier tour de tableau,
- Si le nombre de tireuses présentes dans le tableau B est strictement inférieur à 6, on intégrera les éliminées du second tour du tableau principal.

10.1.2. Épée hommes vétérans

Les catégories V3 et V4 sont directement qualifiées pour l'épreuve nationale.

- Catégories V1 et V2

- Sont autorisés à participer à l'épreuve qualificative

- Si 84 tireurs ou moins sont engagés à l'issue des inscriptions, l'épreuve nationale ne sera pas précédée d'une épreuve qualificative,
- Les tireurs classés à partir de la 49^e place du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les tireurs licenciés en France, non-classés au classement FFE,
- Les tireurs étrangers non licenciés en France, à l'exception de ceux qui sont directement qualifiés pour l'épreuve nationale,

- Formule de l'épreuve qualificative

- Les catégories V1 et V2 tirent séparément,
- Tour de poules à 7 ou 6, avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- X tireurs qualifiés à l'issue des poules, pour atteindre 84 tireurs pour l'épreuve nationale,
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 32 ou 64 tireurs (si 20 tireurs ou moins exemptés de l'épreuve qualificative).

- Mode de sélection pour l'épreuve nationale

V1 et V2 : 84 tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 4 étrangers classés entre la 1^{re} et la 16^e place du classement européen,
- Les 48 premiers tireurs du classement FFE (voir *Règles communes aux 3 armes*),
- Les 32 tireurs qualifiés par le tableau d'élimination directe de l'épreuve qualificative,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative.

- Formule de l'épreuve nationale

- Les catégories V1 et V2 tirent séparément,
- Les catégories V3 et V4 tirent le tour de poules ensemble, et le tableau séparément,
- Tour de poules de 7 (8 si plus de 84 V3/V4 inscrits), avec décalage par comité régional et par club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe par catégorie, sans repêchage.

10.2. Épreuves nationales par équipes vétérans dames et hommes

- Arbitrage

Les clubs fournissent 1 arbitre à partir de la 1^{re} équipe engagée, hommes et dames confondus.

- Mode de sélection

- Les épreuves sont ouvertes, sans quotas, aux équipes de clubs et aux Équipes Interclubs,
- Pour qu'une équipe puisse marquer des points sur les deux épreuves, au moins 2 des tireurs participant à la première épreuve doivent être engagés dans la seconde.

- Formule

Si 16 équipes inscrites ou moins, l'épreuve se déroulera sur 1 journée :

- Tour de poules à 4 ou 3, avec matchs en 15 touches,
- Tableau d'élimination directe, avec toutes les places tirées.

Si plus de 16 équipes inscrites, l'épreuve se déroulera sur 2 journées :

- Journée 1 :

- Tour de poules à 4 ou 3.
- Tableau d'élimination directe pour arriver à un tableau d'élimination directe de 32.

- Journée 2 :

Tableau d'élimination directe de 32, toutes les places sont tirées.

11. Championnats de France individuels et par équipes

- Organisation

Dans le cas où les épreuves seraient organisées dans un comité régional ultramarin, un programme adapté sera proposé par l'organisateur pour validation par la F.F.E après avis du groupe de travail vétérans.

- Arbitrage

Les arbitres sont nommés par la CNA.

11.1. Épreuves individuelles dames et hommes

- Conditions de participation

Catégories V1, V2 et V3 :

- Les 32 premiers du classement FFE, à jour à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- 1 quota par comité régional métropolitain, soit 14 quotas.
- 30 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- Jusqu'à 8 tireurs issus des Comités Régionaux non-métropolitains.

Catégorie V4 :

Open, en fonction des conditions de participation établies par les Comités Régionaux.

- Formule

- Les catégories V1, V2, V3, V4 sont séparées dès les tours de poules,

- Tour de poules à 7, avec décalage par comité régional et club, sans éliminé,
- Tableau d'élimination directe sans repêchage,

11.2. Championnats de France par équipes hommes et dames

11.2.1. Championnats de France épée dames vétérans

- Mode de sélection

- Les 16 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale, sont qualifiées pour le tableau de N1/N2,
- L'épreuve de N3 est ouverte sans quotas aux équipes de clubs et aux équipes Interclub.

- Classement initial

- Pour le tableau de N1/N2, les équipes sont placées dans le tableau selon leur classement national.
- Pour le tableau de N3, les équipes sont classées, selon la méthode donnée dans le document des *Règles communes aux 3 armes* (art. 9.2.2).

- Formule

- N1/N2 :
 - Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.
 - Les équipes gagnantes de leur rencontre de tableau de 16 tirent le tableau de 8 de N1,
 - Les équipes perdantes de leur rencontre de tableau de 16 tirent le tableau de 8 de N2.

- N3 :

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

11.2.2. Championnats de France épée hommes vétérans

- Mode de sélection

- N1/N2 : les 32 premières équipes du classement national par équipes à l'issue de la dernière épreuve nationale,
- N3 : jusqu'à 32 équipes réparties comme suit :

- 1 équipe par comité régional métropolitain, soit 14 équipes,
- 14 équipes qualifiées par quotas régionaux,
- 4 places réservées aux comités régionaux non-métropolitains.

- Classement initial

- Pour le tableau de N1/N2, les équipes sont placées dans le tableau selon leur classement national.
- Pour le tableau de N3, les équipes sont classées selon la méthode donnée dans le document des *Règles communes aux 3 armes* (art. 9.2.2).

- Formule

- N1/N2 :
 - Tableau d'élimination directe avec décalage par club,
 - Le tableau de Nationale 1 sera constitué des équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 16.
 - Les équipes ayant perdu leur rencontre de tableau de 32 se rencontrent dans un tableau de 16 B.
 - Le tableau de Nationale 2 sera constitué des équipes suivantes :
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre de tableau de 32, puis perdu leur rencontre de tableau de 16. Elles seront classées de 1 à 8 du tableau de Nationale 2 en fonction de leur classement initial.
 - Les équipes ayant gagné leur rencontre du tableau de 16 B. Elles seront classées de 9 à 16 du tableau N2 en fonction de leur classement initial.
 - Afin d'éviter des rencontres qui se seraient déjà déroulées lors de la constitution du tableau de Nationale 2, on procédera si possible, à un décalage des équipes.

- N3:

Tableau d'élimination directe, sans match pour la 3^e place.

- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclarée vainqueur.

DOCUMENT DE TRAVAIL